

**COMMUNE DE MORAND
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**RÉUNION ORDINAIRE
SÉANCE DU 7 AVRIL 2016**

Le **7 Avril 2016**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : BELLOY Karine, DOIDY Mohany, GITTON Christelle,

MM : LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard, SÉNÉCHAUD Lucien

Absent excusés ayant donné procuration : M. LE QUÉREY Aymeric à M. LÉGER Laurent, M. LEBOUIC Sylvain à M. SÉNÉCHAUD Lucien

Secrétaire de séance : Mme DOIDY Mohany

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 17 mars 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 17 mars 2016, tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2015 du budget communal établi par Monsieur Stéphane Clémot, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2015, les membres présents du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2015, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2015 du budget assainissement

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal délibère et désigne Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2015 du Budget Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et est sorti de la salle) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DENIAU Joël, maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

- Dépenses : 4 370,19 €

- Recettes : 33 164,81 €

Soit un excédent de 28 794,62 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 16 447,00 €

- Recettes : 69 355,22 €

Soit un excédent de 52 908,22 €

Soit : un excédent final de 81 702,84 €

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Vu le compte administratif de l'année 2015 du budget assainissement

Vu le compte de gestion de l'année 2015 conforme au compte administratif

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif 2015 assainissement fait apparaître un excédent de 52 908,22 € section fonctionnement et un excédent de 28 794,62 € section d'investissement décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté compte 002 section fonctionnement : 52 908,22 €
- Affectation à l'excédent reporté compte 001 section investissement : 28 794,62 €

4. VOTE DU BUDGET 2016 ASSAINISSEMENT

Vu le compte administratif 2015

Vu le compte de Gestion conforme au compte administratif,

Vu l'affectation des résultats qui fait apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2016 qui s'équilibre ainsi :

- **Dépenses et recettes de fonctionnement : 80 398,35 €**
- **Dépenses et recettes d'investissement : 35 318,63 €**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent et approuvent le budget 2016 tel que présenté.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2015 du budget communal établi par Monsieur Stéphane Clémot, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2015, les membres présents du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2015, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2015 du budget communal

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal délibère et désigne Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2015 du Budget Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et est sorti de la salle) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DENIAU Joël, maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 191 097,40 €

Recettes : 268 380,80 €

Soit un excédent de 77 283,40 €

Section de fonctionnement :

Dépenses 311 509,08 €

Recettes 418 624,99 €

Soit un excédent de 107 115,91 €

D'où au final un excédent final de 184 399,31 €

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE

Vu le compte administratif de l'année 2015 du budget commune

Vu le compte de gestion de l'année 2015 conforme au compte administratif

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2015 commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 107 115,91 € et un excédent de fonctionnement du budget CCAS (dissous par délibération 2015-052 du 3 décembre 2015) de 387,23 €, un excédent d'investissement de 77 283,40 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- À l'affectation de résultat de fonctionnement reporté compte 002 : 107 503,14 €
- À l'affectation de résultat d'investissement reporté compte 001 : 77 283,40 €

8. VOTE DU BUDGET 2016 COMMUNE

Vu le compte administratif 2015

Vu le compte de Gestion conforme au compte administratif,

Vu l'affectation des résultats qui fait apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement

Monsieur le Maire présente le budget Communal 2016 qui s'équilibre ainsi :

- **Dépenses et recettes de fonctionnement : 420 765,14 €**
- **Dépenses et recettes d'investissement : 139 053,40 €**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent et approuvent le budget 2016 tel que présenté.

A Morand, le 12 avril 2016
Monsieur le Maire
Joël DENIAU